LIGUE OCCITANIE RUGBY

PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
FINANCIERE
Samedi 07 novembre 2026 à 10h00
TOULOUSE

Département : ☐

Le représentant de chaque association doit être licencié à la F.F.R,
(art. 7 des statuts) et respecter les dispositions de l'article 8.2 des statuts

Nom du Club : _____

N° de code : _____

Déclare donner procuration au représentant d'une autre association sportive affiliée de la Ligue Régionale Occitanie de Rugby, dans les conditions prévues à l'Article 8 des Statuts :

Mme/ M. (Nom et Prénom) _____

Club _____

Licence F.F.R n° : _____

Date : ___ / _____ / 2026

Cachet du club obligatoire

Le Président, NOM, Prénom

(Signature, Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour procuration»)

Au contrôle, lors de la vérification despouvoirs et procurations, à partir de 08h30, le jour et au lieu de l'Assemblée Générale, le titulaire de la procuration présentera obligatoirement sa licence et remettrale présent document dûment complété, tamponné et signé.

Le boitier de vote ne sera délivréque si ces conditions sont remplies.